Image not found or type unknown

Vice caché sur véhicule d'occasion

Par **Wistou**, le **11/12/2015** à **13:05**

Bonjour,
Le 20 mars 2015, nous avons acheté un véhicule auprès d'un garagiste...
Hier, lors d'un réparation bénigne (siège chauffant HS), le réparateur a découvert sous la moquette de l'habitacle, des traces de boue séchée dans les faisceaux sous les moquettes, présence de corrosion dans les cosses électriques sous les sièges, et en a déduit "VÉHICULE AYANT PROBABLEMENT SUBIT UNE INONDATION" !
Le garage vendeur est informé (diagnostic du garage envoyé à ce garage). Notre protection juridique nous conseille de lui envoyer une lettre recommandée avec AR avec les photos des traces. Dites moi si tout est ok dans les démarches, svp.
Faut-il avertir notre assurance pour déclencher une expertise ?
et quoi faire en attendant.
Merci de votre aide
Cordialement

Par **morobar**, le **11/12/2015** à **16:34**

Bonjour,
Quoi faire ?
Cela dépend du but que vous recherchez, annulation de la vente, ristourne sur le prix...
Votre assureur automobile n'interviendra pas, uniquement votre protection juridique.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés